

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**S.E.N.C.R.L.  
AVOCATS**REMIS DE MAIN À MAIN**

Le 25 mai 2012

Me Yves Boudreault  
yboudreault@tremblaybois.qc.ca  
Ligne directe : 418|658|9971**SOUS TOUTES RÉSERVES****Monsieur Michel Chouinard et  
Madame Michelle Dufour**  
2191, chemin des Coudriers  
L'Isle-aux-Coudres (Québec) G0A 1X0

Objet : Municipalité de L'Isle-aux-Coudres et Vous-même  
/ Acquisition d'une servitude de passage à partir du chemin des Coudriers  
pour donner un accès public au fleuve St-Laurent

N/c 199-052/MU

---

Monsieur,

Nous sommes les procureurs de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres et avons été mandatés pour vous transmettre la présente.

Notre cliente désire aménager, à partir du chemin des Coudriers, un accès au fleuve St-Laurent pour des fins récréotouristiques comme cela est consacré à titre d'activités autorisées dans ce secteur, notamment pour l'important point d'intérêt que constitue le site communément appelé « Le Pilier » et pour procurer un accès convenable aux adeptes de l'activité appelée « kitesurf » s'exerçant sur le fleuve.

Le conseil municipal envisage donc d'acquérir, une servitude de passage sur une partie du lot 146 du cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, dont l'assiette se situe entre l'emprise du chemin des Coudriers et le fleuve St-Laurent. Elle est d'une largeur de 15 mètres sur une profondeur moyenne d'environ 2,56 mètres, pour une superficie de 38,4 m<sup>2</sup>. Vous trouverez en annexe un plan et une description technique de cette servitude recherchée par notre cliente préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Picard en date du 25 mai 2012 et portant le numéro 7270 de ses minutes.



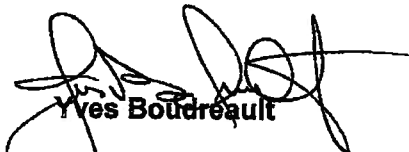
Pour l'exercice de ce passage piétonnier vers le fleuve, notre cliente désire pouvoir y aménager, en plus de la descente au fleuve, une clôture et une signalisation adéquate pour sécuriser les lieux.

Puisque que l'usage optimal de votre terrain n'est d'aucune façon altéré par la servitude requise en raison des contraintes physiques et réglementaires qui l'affectent, notre mandat est de vous offrir une indemnité forfaitaire de 500 \$ pour l'acquisition de cette servitude de passage.

À défaut par vous d'accepter cette proposition d'ici le 4 juin 2012, notre mandat est d'intenter contre vous des procédures en expropriation afin que notre cliente puisse devenir légalement propriétaire de cette servitude pour fins d'utilité publique.

Vous comprendrez que notre cliente apprécierait au plus haut point pouvoir conclure une entente de gré à gré avec vous et dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur Chouinard, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

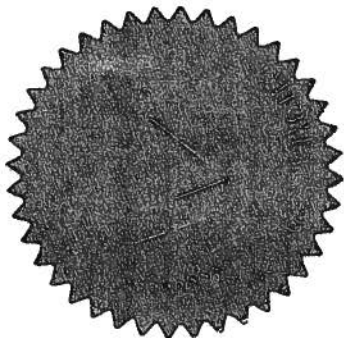
**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY S.E.N.C.R.L.**



**Yves Boudréault**  
YB/b  
p. j.

Plan et description technique

c. c. Mme Johanne Fortin, directrice générale, Municipalité de L'Isle-aux-Coudres



## DESCRIPTION TECHNIQUE

DESCRIPTION TECHNIQUE d'une parcelle de terrain faisant partie du lot 146 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres, circonscription foncière de Charlevoix N°2.

### PREMIÈRE PARCELLE (Une partie du lot 146 )

Partant de l'intersection des lots 146-3, 146-4 et de l'emprise Nord-Ouest du Chemin des Coudriers (montré à l'originnaire), étant identifiée par le numéro « 1 », de là, sur une distance de 19,54 mètres suivant le prolongement de la ligne séparatrice des lots 146-3 et 146-4 jusqu'au point étant identifiée par le numéro « 4 ». De figure irrégulière, étant représentée par les numéros encerclés « 4, 5, 7, 2, et 4 » sur le plan ci-annexé.

Bornée vers l'Est par une autre partie du lot 146, mesurant le long de cette limite 4,53 mètres; vers le Sud-Est par une partie du lot 434 (Fleuve Saint-Laurent), mesurant le long de cette limite sur une ligne sinueuse 14,38 mètres; vers le Sud-Ouest par une autre partie du lot 146, mesurant le long de cette limite 3,68 mètres et vers le Nord-Ouest par le Chemin des Coudriers (montré à l'originnaire) mesurant le long de cette limite 15 mètres, contenant en superficie 38,4 mètres carrés.



**SYSTÈME DE MESURES**

Toutes les dimensions dans le présent rapport sont en mètres (SI).

Le rapport et ledit plan l'accompagnant font parties intégrantes de la description technique.

Préparé à Québec, le 25 mai 2012, sous le numéro 7270 de mes minutes conservées dans mon greffe.



Michel Picard  
Arpenteur-Géomètre

Dossier: M-3702

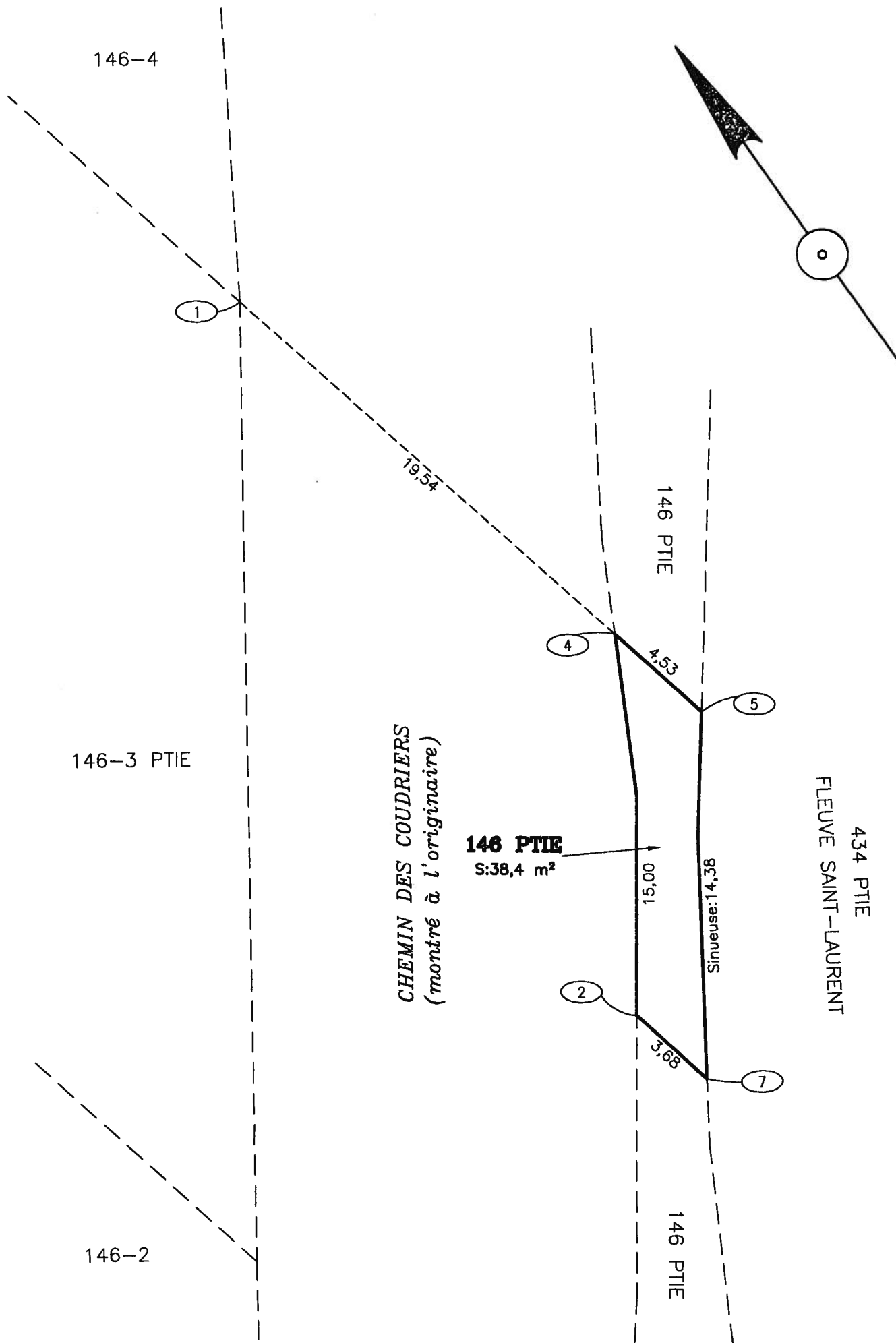
Minute : 7270

Copie conforme à l'original,

émise le 28 mai 2012 . . . . .

. . . . . a.-g.





NOTE: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.), on utilise le facteur 3.28 pour convertir en pied (M.A.).

## PLAN ANNEXÉ À LA DESCRIPTION TECHNIQUE

Lot(s): UNE PARTIE DU LOT 146	Échelle: 1:200	Dossier: M-3702	Minute: 7270	.DWG M7270	Disquette
Cadastre: DE LA PAROISSE DE SAINT-LOUIS-DE-L'ÎLE-AUX-COUDRES	QUÉBEC, LE 25 MAI 2012				
Circonscription foncière: CHARLEVOIX N°2					
Municipalité: L'ISLE-AUX-COUDRES	PAR: ..... <b>MICHEL PICARD</b> <b>ARPENTEUR-GÉOMÈTRE</b>				

Minute : 7270

Paroisse de Saint-Louis-de-  
Cadastre : l'Île-aux-Coudres

Lots : Une partie du lot 146

Date : 25 mai 2012

---

---

## DESCRIPTION

## TECHNIQUE



Picard & Picard  
Michel Picard, a.-g.

Société Professionnelle d'Arpenteurs-Géomètres  
3700, boul. Ste-Anne, Québec (arr. de  
Beauport),  
(Québec) G1E 3M2